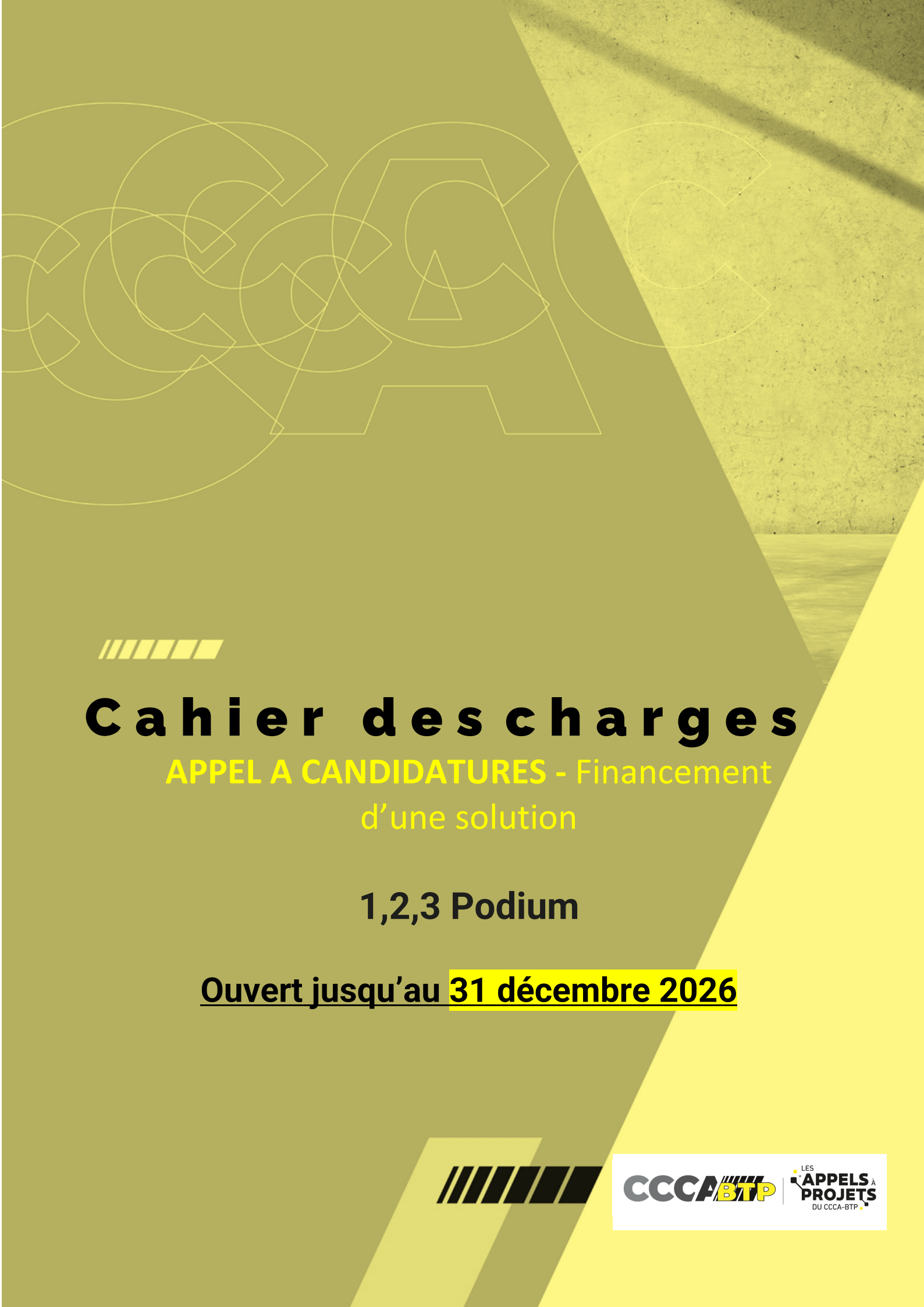




Cahier des charges

APPEL A CANDIDATURES - Financement
d'une solution

1,2,3 Podium

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2026



CCCA

LES
**APPELS À
PROJETS**
DU CCCA-BTP

SOMMAIRE

1 – CONTEXTE	3
2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « DISPOSITIF « 1,2,3 PODIUM ».....	6
3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI	111
4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE	14
5 – DONNÉES PERSONNELLES	15

Résumé des essentiels du CDC – Appels à candidatures CCCA-BTP

Dispositif n°1 - Financement d'une solution :

Dispositif « 1,2,3... Podium »

Thématique	Résumé des critères	Commentaire
Critères d'accès	Au-moins 50 jeunes en apprentissage au BTP et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4) aux métiers du BTP. Seul l'organisme de formation central (OG) peut candidater pour l'ensemble de ses sites.	
Objet de l'appel à candidatures	Accompagnement des OFA dans la préparation technique des jeunes inscrits aux sélections régionales WorldSkills	
Nature de l'accompagnement du CCCA-BTP	Accompagnement direct : versement d'une subvention	
Montant du financement	Forfait de 2 000 € par jeune inscrit à la compétition WorldSkills. Financement définitivement acquis sur présentation d'un état de participation à la compétition régionale.	
Dépenses éligibles	Coûts pédagogiques supplémentaires, matière d'œuvre, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs intervenant dans la préparation technique.	
	Les dépenses éligibles sont prises en compte à partir de la date de validation de la candidature par le Conseil d'administration du CCCA-BTP.	
Versement de la subvention	Premier versement de 40 % après notification de la convention. Solde versé après réception de l'état de participation à la compétition régionale et des justificatifs de dépenses.	
Livrables attendus	L'OF doit démontrer sa capacité technique, humaine et organisationnelle à mettre en œuvre le dispositif et à l'intégrer dans son projet d'établissement.	
	L'OF doit renseigner le récapitulatif des apprentis concernés par les sélections (tableaux indicateurs en annexe)	
Recevabilité du dossier	Dossier complet déposé exclusivement sur la plateforme, avec l'ensemble des pièces demandées (justificatifs, documents administratifs, etc.).	
Durée de la convention	Convention de financement d'une durée de 2 ans à compter de sa signature.	

1 – CONTEXTE

1.1 Préambule et présentation du CCCA-BTP

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et connexes définies par les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) dans leurs accords de branches et afin de répondre aux orientations des CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP propose un programme d'appels à candidatures d'envergure pour accompagner le déploiement des dispositifs innovants imaginés par le CCCA-BTP.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une expertise solide de l'alternance, avec l'innovation comme marqueur fort, reconnue au niveau national et au-delà des frontières du secteur.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers et aux besoins en compétences des entreprises, pour lesquelles il crée des outils adaptés (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

Le CCCA-BTP est un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprentis, les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation aux métiers du BTP, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, auxquels s'ajoutent des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Avec ces appels à projets, le CCCA-BTP encourage le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations innovantes et originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

En **2026**, le budget dédié au financement du déploiement des dispositifs du CCCA-BTP dans le cadre des appels à candidatures est de **16 M€**.

Par ailleurs, le CCCA-BTP inscrit la démarche RSE au cœur de ses ambitions et soutient par le biais de différentes offres les organismes de formation qui intègrent cette dimension au sein de leur structure.

1.2 Définitions

Candidature	Proposition faite par le candidat, afin de bénéficier du déploiement du dispositif du CCCA-BTP. L'acte de candidature est décrit dans les documents remis par le candidat en réponse à l'appel à candidatures.
Dispositif	Il existe à ce jour trois types de dispositifs d'appels à candidatures. Pour les trois types, le financement est réalisé via des subventions versées directement aux OF.A bénéficiaires : • Le financement d'une solution (exemples : les Box Destination Cap BTP ou encore 1,2,3 Podium) ; • Le déploiement d'un dispositif via le financement de prestataires référencés par le CCCA-BTP (exemple : aide à la rédaction) ; • Le déploiement d'un dispositif avec l'appui important du CCCA-BTP (exemples : BTP-BTP) incluant des productions concrètes (livre blanc, doc méthodologique etc...) et accompagnement fort des expertises du CCCA-BTP. Mobilisation de ressources humaines chez le porteur, qui pourra éventuellement faire appel à un prestataire pour l'aider dans le déploiement du dispositif.
Objectif	But, cible, résultat spécifique que le dispositif et son déploiement vise à atteindre. Il doit être SMART (Spécifique donc non-sujet à interprétation, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini).
Déploiement du Dispositif	Mise en œuvre du Dispositif du CCCA-BTP par le Bénéficiaire : son parcours, sa capacité à mettre en œuvre le Dispositif (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration du Dispositif dans son projet d'établissement.
Résultats	Atteinte des objectifs du dispositif et du plan de déploiement proposé par le candidat.
Indicateurs de réussite	Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin de déterminer si le déploiement mis en œuvre est efficace.
Impacts	Effet positif du dispositif sur son environnement. L'impact peut être direct ou indirect, il doit être déterminé en amont de l'action menée et évalué pour comprendre les conséquences du dispositif sur les différentes composantes de son environnement.
Productions	Il peut s'agir de tous documents, rapports, schémas, analyses, études, créations, innovations brevetables ou non, marques protégeables ou non, procédés, produits, savoir-faire, maquettes, matériel, essais, échantillons, prototypes, logiciels, programmes et développements informatiques, spécifications, bases de données, données, dessins, informations, dénominations, logos, signes distinctifs, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, entrant ou non entrant dans le champ de la propriété intellectuelle, industrielle et/ou par le droit d'auteur, du CCCA-BTP.

2 – DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURES « DISPOSITIF 1,2,3... PODIUM »

Cet appel à candidatures relève du dispositif : **FINANCEMENT D'UNE SOLUTION**

2.1 Contexte

Les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics sont très investis dans la compétition Worldskills. Avec 19 métiers représentés au niveau national, dont 14 au niveau mondial, les métiers du BTP constituent d'ailleurs le pôle le plus important en compétition.

À chaque édition Worldskills, les établissements de formation invitent les jeunes en formation, en particulier par la voie de l'apprentissage, à s'engager dans la compétition, les préparent depuis les sélections régionales jusqu'aux marches du podium international. Les entreprises se mobilisent également très fortement aux côtés des jeunes, sur l'ensemble des territoires, pour assurer leur préparation et leur réussite.

Cette œuvre collective pour et autour des jeunes qui s'inscrivent à la compétition est un engagement très important et un investissement au long court, dont l'objectif est de permettre aux compétiteurs de monter sur les premières marches du podium mondial. La France a des atouts et démontre à chaque fois son excellence. Le palmarès de l'Équipe de France des métiers lors des précédentes compétition en atteste. Si ses résultats sont la preuve de l'excellence des jeunes et de la qualité de leur formation, la dynamique doit être poursuivie et renforcée, pour que la France se hisse rapidement parmi les cinq premières nations mondiales.

À l'initiative des branches du bâtiment et des travaux publics, afin de renforcer la préparation des jeunes du BTP qui s'engagent dans la compétition Worldskills, le CCCA-BTP a conçu le dispositif « 1, 2, 3... podium », entièrement dédié à la préparation technique des jeunes, aux différentes étapes de la compétition Worldskills. Il s'agit d'un accompagnement inédit des candidats, visant à développer leurs compétences, routines et pratiques professionnelles, dans l'objectif de fournir à tous les meilleures chances de succès, tant aux niveaux des épreuves mondiales qu'europeennes.

« 1, 2, 3... podium » est à ce titre un dispositif spécifique et complémentaire à ceux existants et proposés par Worldskills France. En ce sens, ce dispositif ne vise pas à abonder des actions déjà mises en place, mais bien à renforcer la préparation technique des jeunes qui s'inscrivent à la compétition Worldskills.

Le dispositif, mis en place conjointement avec Worldskills France, se décline au travers de trois actions correspondant aux trois temps de la compétition Worldskills : compétition régionale, compétition nationale et compétitions internationales :

- **Action 1** : soutenir les jeunes inscrits, en amont de la compétition régionale, pour les préparer aux sélections régionales ;
- **Action 2** : soutenir les compétiteurs lauréats des compétitions régionales, en amont de la compétition nationale ;
- **Action 3** : renforcer l'accompagnement de la préparation de l'Équipe de France des métiers du BTP, en amont des compétitions internationales.

Afin d'assurer le déploiement du dispositif « 1, 2, 3... podium », une convention de partenariat a été mise en place entre le CCCA-BTP et Worldskills France pour la période 2024-2027.

2.2 Périmètre et objectifs

Le présent appel à candidatures a pour objet d'accompagner les établissements de formation aux métiers du BTP, dont des jeunes en formation par la voie de l'apprentissage se sont inscrits à la compétition Worldskills, **dans la préparation technique de ces jeunes en vue de la sélection régionale.**

Il s'inscrit **uniquement dans le cadre de l'action 1 du dispositif « 1, 2, 3... podium »** : la préparation des jeunes inscrits à la compétition Worldskills en amont de la sélection régionale.

Cet appel à candidatures vient ainsi compléter les aspects pédagogiques de la préparation des jeunes inscrits à la compétition Worldskills. Celui-ci a pour objectif de renforcer la préparation technique métier des jeunes au regard des épreuves de la sélection régionale, en apportant aux établissements de formation des moyens complémentaires et nécessaires à cette préparation technique (compétences, routines et pratiques professionnelles, au regard des épreuves de la compétition).

L'accompagnement du CCCA-BTP prendra la forme d'un **accompagnement direct** :

- Versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature ;
⇒ Forfait de 2000 € par jeune acquis sur présentation d'un état de participation à la compétition régionale Worldskills

2.3 Livrables attendus

Le porteur devra remplir le tableau d'indicateurs annexé à ce document afin d'établir le récapitulatif d'apprentis concernés par les sélections.

2.4 Impacts attendus

Les impacts attendus de la candidature doivent être clairement exprimés dans le dossier de réponse. Leur mesure, l'année de référence, les instruments de cette mesure, les objectifs et la communication des résultats sont définis et présentés dans la candidature.

Certains objectifs à prendre en considération sont listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Amélioration du niveau de performance des apprentis du BTP aux sélections régionales WorldSkills, mesurée par les taux de qualification et de classement des candidats accompagnés.
- Renforcement durable des compétences techniques et des pratiques professionnelles des jeunes préparés, au-delà du seul cadre de la compétition.
- Montée en compétences des établissements de formation dans la préparation à l'excellence métier, grâce à l'apport d'expertise du CCCA-BTP.
- Sécurisation des parcours vers les compétitions nationales et internationales, par l'augmentation du nombre de candidats issus du BTP accédant aux niveaux supérieurs.

- Valorisation de l'image et de l'attractivité des métiers du BTP, en renforçant le rayonnement de la filière à travers les performances aux WorldSkills.

2.5 Rôles et responsabilités

Dans le cas de cet appel à candidatures : **FINANCEMENT DU DISPOSITIF 1,2,3... PODIUM**, les interlocuteurs intervenant dans le processus de mise en œuvre sont :

Acteur	Rôle
Chargé d'appel à projets (DAPEX)	La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) assure le pilotage stratégique et opérationnel de l'appel à candidatures. Elle coordonne l'ensemble du processus : instruction des dossiers, analyse de recevabilité et d'éligibilité, organisation des Copils, des phases d'évaluation, conventionnement, suivi et COPIL, clôture. Le chargé d'appels à projets est également responsable du respect de la convention et s'assure de la bonne mise en place du dispositif par le porteur. Il veille au respect des engagements, alerte en cas d'écart, et contribue à la consolidation des éléments nécessaires à l'évaluation finale du dispositif.
Contrôleur financier (Pôle Sécurisation et Financement)	Le contrôleur financier assure le suivi financier des candidatures lauréates. Il vérifie l'éligibilité et la conformité des dépenses déclarées par l'OF.A, contrôle les justificatifs transmis, et s'assure du respect des règles de financement prévues dans la convention. Il instruit les demandes de versement des tranches de subvention, en validant les montants à verser au regard des dépenses engagées en collaboration avec le chargé d'appels à projets. Il participe aux COPIL avec le porteur pour clarifier les points financiers, alerte en cas d'écarts ou de dépenses inéligibles, et contribue à l'évaluation finale du dispositif lors du solde.
Le candidat (OF.A)	Le candidat lauréat devra alimenter les documents de reporting et bilans intermédiaires l'OF.A présentera et fournira la documentation attestant de la mise en œuvre du dispositif. L'OF.A enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les justificatifs de dépenses liés au déploiement du dispositif et le reporting financier. À l'issue de la mise en œuvre des actions, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Les organismes de formations bénéficiaires des

	subventions du CCCA-BTP s'engagent également à compléter et transmettre au CCCA-BTP le questionnaire du Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF) aux échéances indiquées.
Prestataire	Dans le cas de cet appel à candidatures : FINANCEMENT DU DISPOSITIF -, aucun prestataire n'intervient.

2.6 Critères d'éligibilité

Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures **FINANCEMENT DU DISPOSITIF 1,2,3... PODIUM**. Il doit justifier d'**au moins 50 jeunes en apprentissage au BTP et au moins deux sections dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4) aux métiers du BTP**.

Les OF.A installés en territoires ultra-marins, sont éligibles au dépôt d'un ou plusieurs dossiers dans le cadre des appels à projets et appels à candidatures, **justifiant d'au moins 20 jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et une section dans les premiers niveaux de formation (niveau 3 et 4)**

Le dispositif ayant une envergure stratégique, seul l'organisme de formation central (OG) peut déposer une candidature pour l'ensemble de ses sites secondaires et de son établissement gestionnaire.

La direction des Appels à projets et des Expérimentations s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures. Toute candidature ne respectant pas les critères mentionnés ne sera pas étudiée.

2.7 Critères de recevabilité

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Un justificatif type extrait Yparéo ou fichier Excel est à fournir lors du dépôt de la candidature.

Pour plus de détails sur toutes les pièces attendues, se référer à la partie « 3.2 Constitution du dossier de réponse ».

2.8 Durée

L'appel à candidature est prévu jusqu'au **31 décembre 2026 20h** - à compter de la date de publication sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr. Les dossiers devront être déposés au plus tard à la date ci-dessus.

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.

La durée de la convention de financement des candidatures est de 2 ans à partir de la signature de la convention.

Les GTP et Conseils d'administration sont prévus tous les mois (excepté pendant la période estivale), les dossiers reçus, complets et structurés seront donc analysés aux dates des instances.

A titre indicatif, le calendrier des GTP et Conseils d'administration est disponible sur le site d'appels à projets. Le porteur pourra ainsi calculer la date maximale de dépôt de sa candidature afin de respecter le processus de sélection. **Cependant la présentation du dossier aux différentes instances est conditionnée à la qualité du dossier et sa complétude, également à la suite des demandes de précisions. Si les réponses ne respectent pas la date de retour limite, le dossier sera reporté à une instance ultérieure.** Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le porteur dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à projets et candidatures. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

2.9 Budget et modalités de financement

Le montant forfaitaire par jeune ayant suivi la préparation et inscrit à la compétition Worldskills est de 2 000€. Ce montant est soumis à la mise à disposition, sur demande du CCCA-BTP, des justificatifs d'engagement des dépenses.

L'attribution du financement, par jeune bénéficiaire de la préparation supplémentaire aux épreuves, est définitivement acquise sur présentation d'un état de participation à la compétition régionale Worldskills de chaque jeune.

Les préparations prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Les coûts liés au déploiement du dispositif :

- Les coûts pédagogiques supplémentaires visant la préparation technique aux épreuves régionales de la compétition Worldskills, en complément des heures de formation déjà suivies pour la préparation de la certification professionnelle du jeune, avec l'intervention d'experts extérieurs ou de formateurs/professeurs de l'établissement de formation ;
- Le financement éventuel de la matière d'œuvre supplémentaire pour les préparations techniques individuelles des jeunes inscrits à la compétition ;
- La prise en charge des frais de voyage, de séjour et de restauration éventuels des formateurs métiers de l'enseignement professionnel venant assurer la préparation des jeunes inscrits à la compétition et participant effectivement à la sélection régionale.

Le financement sera versé en plusieurs tranches selon le montant total de la subvention :

- Un premier versement de 40% de cette aide sera réalisé après envoi de la notification convention

- Le solde sera versé à la réception d'un état de participation à la compétition régionale Worldskills de chaque jeune et à la présentation des justificatifs d'engagement des dépenses.

2.10 Remboursement de la subvention versée

En cas de non-réalisation totale ou partielle des actions prévues dans la candidature retenue, de non-transmission des justificatifs attendus, de non-respect des engagements contractuels ou de tout manquement affectant l'exécution du dispositif, le CCCA-BTP se réserve le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées.

Le CCCA-BTP procède alors à une demande de remboursement du montant jugé indûment perçu. Le bénéficiaire s'engage à restituer ces sommes dès la première demande

3 – PROCESSUS DE DEPOT, ANALYSE, CONVENTIONNEMENT ET SUIVI

3.1 Dépôt des dossiers candidatures

Les réponses devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP (www.appels-a-projets-cccabtp.fr) avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat n'aura pas la capacité de déposer sa candidature.

Un tutoriel de création et de mise à jour du compte candidat est disponible sur la plateforme. Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

3.2 Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte les éléments suivants :

3.2.1 Dossier candidature

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration.**
- La candidature du candidat sous la forme de document mentionnant sa motivation pour bénéficier du dispositif proposé par le CCCA-BTP et en mentionnant : son plan d'actions pour déployer le dispositif, sa capacité technique, humaine, matérielle, etc., sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement ainsi que tout autre élément permettant de comprendre les actions de déploiement prévues ainsi que les résultats attendus de la mise en œuvre du dispositif.
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé).
- Un justificatif d'éligibilité sur le nombre d'apprentis formés et le nombre de sections de niveau 3 et 4 (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...).

3.2.2 Pièces administratives (dans le compte candidat)

Lors de l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de saisir la raison sociale de votre structure telle que mentionnée dans les documents officiels (K-Bis ou RNA).

Les éléments suivants sont à compléter et mettre à jour régulièrement :

- Une présentation du porteur ;
- L'organigramme ;
- Les références de l'organisme ;
- Le projet d'établissement ;
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier) ;
- Rapport d'activité ;
- Le certificat Qualiopi ;
- L'extrait Kbis et/ou le répertoire Sirene ;
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires
- Les 2 dernières liasses fiscales et/ou le Rapport du CAC ou de l'instance qui certifie les comptes, en fonction de la structure juridique de l'OF.A.

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures ou du porteur. Tous les documents devront être mis à disposition sur la plateforme d'appels à projets.

3.3 Processus général de sélection

1/ Phase d'analyse

Dès la réception de la candidature, la Direction des Appels à Projets et Expérimentations assure une analyse fine sur la recevabilité et l'éligibilité du dossier. Les chargés d'appels à projets analysent ensuite tous les éléments du dossier et la cohérence d'ensemble.

2/ Phase d'évaluation

Les évaluations sont individuelles et réalisées via la plateforme d'appels à projets selon l'argumentation de la candidature, ses forces, ses explications de mise en œuvre et du déploiement du dispositif du CCCA-BTP, etc. A l'issue de l'ensemble des évaluations, une commission de présélection se réunit.

3/ Commission de présélection pluri-compétentes

La commission de présélection est composée des évaluateurs ayant évalué les candidatures dans la phase précédente. Elle permet l'échange entre les évaluateurs. A l'issue de cette commission, la DAPEX propose les résultats de cette étude au groupe technique paritaire d'appel à projets (GTP AàP). Ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

4/ Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures selon les thématiques des appels à projets et candidatures. Les directions présentes lors des commissions de présélection peuvent également y être conviées. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur les dossiers à retenir et le financement prévu pour chacun d'eux ainsi que les dossiers à exclure, sur la base des éléments fournis et évalués.

Ces avis sont alors portés en Conseil d'Administration. Le contrôleur général de l'État et/ou, le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

5/ Conseil d'administration

En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et de leur financement. Ils déterminent corrélativement la liste des dossiers qui ne sont pas retenus. Cette phase constitue la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.

Demandes de précision :

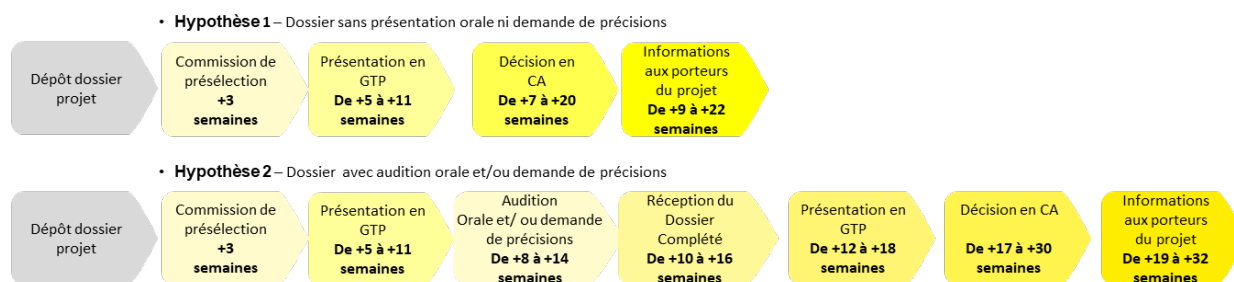
Dès la réception du dossier, la Direction des Appels à Projets et Expérimentation se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme d'appels à projets.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à déposer leurs réponses directement sur la plateforme. Selon le nombre et l'amplitude des précisions demandées, un dossier de candidature complémentaire pourra être suggéré. Ce dernier sera alors réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre le déploiement envisagé par le candidat et ne doit pas changer la nature de celle-ci.

Les dossiers complémentaires pourront être de nouveau analysés par la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, appuyée éventuellement par une des directions métiers avant d'être présentés en GTP pour avis puis présentés en Conseil d'administration pour décision finale.



Schéma du processus global de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

3.4 Conventionnement

Après décision du Conseil d'administration, les candidats lauréats reçoivent dans l'espace candidature de la plateforme une notification de subventionnement mentionnant notamment le montant du financement prévu par le CCCA-BTP.

La préparation prise en charge par la subvention du CCCA-BTP ne pourra être antérieure à la date de décision du Conseil d'administration du CCCA- BTP.

Pour les candidatures non sélectionnées les candidats reçoivent, après décision du Conseil d'administration, une notification mentionnant les raisons motivant la non-sélection de leur dossier, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à projets et candidatures du CCCA-BTP.

3.5 Pilotage des candidatures lauréates

La Direction des Appels à Projets et Expérimentations a, notamment, un rôle de suivi et d'évaluation des déploiements mis en œuvre par les OF.A et des financements accordés et versés. Pour plus de détails sur les rôles de chaque acteur, voir la partie « **Rôles et responsabilité** ».

4 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE

4.1 Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

4.2 Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de :

- La transmission et/ou la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à candidatures ;
- La perte ou l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- Une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et acte de piraterie.

5 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins des traitements administratifs et financiers, le CCCA-BTP et le Bénéficiaire se communiquent des données et fichiers relatifs au projet ou à la candidature. Les informations nominatives et à caractère personnel (nom, prénom, fonctions, adresse, missions, etc.) et leur traitement relèvent de l'application du règlement européen sur la protection et les traitements des données personnelles.

Ces données nominatives à caractère personnel ne seront, en principe, communiquées que pour les besoins des prestations et leur exploitation et conservées à temps par les Parties pour la durée du projet ou de la candidature et ses traitements administratifs, comptables et fiscaux.

Les Parties déclarent être informées de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées ainsi que toute autre disposition applicable en la matière dont le Règlement (UE) 2016/679 de leurs obligations et d'en respecter les dispositions. Il est précisé que le

présent article ne s'appliquera que dans l'hypothèse où le CCCA-BTP traiterait, en y ayant accès, des données à caractère personnel, au cours de l'exécution de la candidature. Chaque partie est responsable de son propre traitement.

Les responsables de traitements conservent la responsabilité des données et de celles dont la communication est requise. Ils devront :

- Procéder à une analyse d'impact sur les traitements de données s'il y avait un risque élevé pour les droits et libertés et, le cas échéant, consulter la CNIL ;
- Ne donner l'accès qu'aux données strictement nécessaires ;
- Recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées en corrélation avec les finalités poursuivies et définies dans la présente candidature ;
- Fournir les données strictement nécessaires à l'exécution, conformément aux principes de « Privacy by design » et « Privacy by default » ;
- Mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles, procédures internes, appropriées et proportionnées



CCCA/BTP
ccca-btp.fr



    YouTube @3cabtp